

Le Comité de Suivi s'est tenu au siège d'Est Ensemble Grand Paris, à Romainville, le mardi 31 octobre 2017 à partir de 8h55.

Présents :

Syctom	Jacques GAUTIER	Président
	Martial LORENZO	Directeur Général des Services
	Catherine BOUX	Directrice Générale Adjointe en charge de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets (DGAEP)
	Didier FOURNET	Directeur Mission Projet Stratégique
Commission Nationale du Débat Public (CNDP)	Jacques ROUDIER	Garant de la concertation
Ville de Romainville	Corinne VALLS	Maire de Romainville
	Amélie BOURGEOIS	Responsable Développement durable
Est Ensemble	Marie-Rose HARENGER	7 ^{ème} Vice-présidente / Ville de Noisy-le-Sec
	Christophe MACE	Directeur Général des Services
	Elsa BERLIOZ	Cabinet du Président
	Nicolas PERILLAT BOTONNET	Directeur de la Prévention et de la Valorisation des Déchets
	Aurélien RAGOT	Développement économique
Ville de Bobigny	Marion LE DILOSQUER	Adjointe au chef de Service Environnement durable
Ville de Noisy-le-Sec	Laurent RIVOIRE	Maire de Noisy-le-Sec
Ville de Montreuil	Laurent ABRAHAMS	Adjoint au Maire Propreté et Voirie
Ville des Lilas	Christian LAGRANGE	Conseiller municipal délégué
9^{ème} circonscription de la Seine-Saint-Denis	Vincent PRUVOST	Collaborateur parlementaire

ARIVEM	Véronique COCHARD	Représentante
Environnement 93	Colette SCHEYDER	Représentante
FNE Ile-de-France	Francis REDON	Représentant
Préfecture de Seine-Saint-Denis / DRIEE	Nicolas LEPLAT	Adjoint à la Cheffe de l'unité territoriale de Seine-Saint-Denis DRIEE
Ville de Paris (Service des Canaux)	Patrick POCRY	Adjoint chef du service
SEQUANO	Florence BRUYERE	Directrice de projets
VEOLIA – Direction	Jérémie BOISSINOT	Directeur d'unité opérationnelle
VEOLIA – Représentant salarié	Eric LARAT	Représentant des salariés
VALORAM – Représentant salarié	Assoumany MLACHAHAHE	Représentant des salariés

Document distribué aux présents et envoyé en amont de la réunion aux membres :

- Présentation projetée en séance

Synthèse des échanges :

- Mot d'accueil, présentation de l'ordre du jour, par Jacques GAUTIER, Président du Sycdom.

Jacques Gautier a été élu le 20 octobre dernier à la tête du Sycdom, succédant à la présidence d'Hervé Marseille.

- Présentation du bilan des ateliers thématiques et de l'exposition itinérante, par Catherine BOUX, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Exploitation et de la Prévention des Déchets (DGAEPD) du Sycdom.
- Présentation de l'ordre du jour de la réunion publique de clôture et des prochaines étapes de la concertation préalable, par Martial LORENZO, Directeur Général des Services du Sycdom.

Francis REDON demande quel sera le temps consacré aux échanges avec la salle à l'occasion de la réunion publique de clôture. Pour lui, ce temps d'échanges est indispensable pour permettre aux personnes n'ayant pas pu participer aux différentes étapes de la concertation préalable - ateliers thématiques et exposition itinérante - de s'exprimer et de donner leur avis sur le projet.

Francis REDON souhaite savoir si les intervenants auront la possibilité de projeter une présentation Powerpoint® lors de la réunion publique de clôture.

Jacques GAUTIER signale que le débat est un élément essentiel et incontournable de la concertation préalable. En conséquence, le Sycdom a bien prévu un temps d'échanges avec le public.

Jacques GAUTIER confirme qu'il est possible pour les intervenants lors de la réunion publique de clôture de projeter une présentation.

Jacques ROUDIER précise que le temps d'échanges avec le public doit être équivalent à celui dédié aux prises de parole du Sycdom et des autres intervenants.

Francis REDON indique que la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) s'exprimera réglementairement sur la manière selon laquelle s'est déroulée la concertation préalable. Toutefois, **Francis REDON** demande à ce que soit précisé ce qu'il va se passer en février 2018, suite à la transmission à la CNDP des enseignements tirés par le Sycdom de la concertation préalable. Il s'interroge sur l'éventuelle remise en cause par la CNDP de ces enseignements.

Jacques ROUDIER informe que la CNDP se réunit en séance plénière chaque premier mercredi du mois. Dans ce cadre, le garant présentera le bilan qu'il a élaboré sur la démarche de concertation préalable sur le projet le mercredi 6 décembre prochain. Puis, ce bilan sera rendu public sur les sites internet de la CNDP et du Sycdom, vraisemblablement le 7 ou le 8 décembre 2017. Par la suite, le maître d'ouvrage devra se prononcer sur les modalités de poursuite effective ou non du projet et sur les enseignements qu'il retire de la concertation sur le projet, et en informer la CNDP (dans un délai de deux mois).

Jacques ROUDIER indique qu'à la demande de la CNDP, une concertation post-concertation pourrait être organisée, pour laquelle un garant pourrait être désigné. Le garant peut être le même que celui qui a opéré lors de la concertation préalable. Ce dispositif d'information du public se poursuivrait alors jusqu'à l'enquête publique.

Jacques ROUDIER précise que la CNDP et le garant qu'elle nomme, n'ont pas autorité sur la décision du maître d'ouvrage. Le garant nommé pour cette potentielle prochaine période veillerait à ce que le maître d'ouvrage prenne les mesures nécessaires pour informer le public sur la manière dont le projet se poursuit.

Francis REDON demande quels sont les éventuels apports et modifications qui pourraient être formulés lors de cette phase de post-concertation.

***Martial LORENZO** précise que la CNDP s'assure que le maître d'ouvrage informe correctement le public, qu'il recueille toutes ses remarques, les prend en compte éventuellement et qu'il répond à l'ensemble de ses questions. Il appartient donc au Comité syndical du Sycotom de tirer les enseignements souhaités au terme de la concertation préalable et de prendre ainsi sa décision de poursuite ou non du projet, et selon quelles modalités*

***Martial LORENZO** rappelle que le projet est au début d'un processus d'études qui aboutira ensuite à une phase de consultation des entreprises portant sur la réalisation du projet. L'enquête publique est un dispositif ayant une importance majeure au terme duquel émane l'arrêté du préfet sur le projet.*

***Jacques GAUTIER** précise que c'est l'option choisie par le maître d'ouvrage qui sera présentée à l'enquête publique sur laquelle le public peut manifester son point de vue avant que l'autorité ne prenne la décision*

Faisant suite à sa demande formulée en atelier le 26 octobre, **Colette SCHEYDER** souhaite connaître la date de publication du complément d'information concernant la solution OMR n°2 sur le procédé de séchage naturel.

***Catherine BOUX** informe que ce document est en cours de relecture et sera mis en ligne sur le site internet du projet au plus tard le 3 novembre 2017.*

Jacques GAUTIER remercie les membres du Comité de suivi pour leur participation et rappelle la prochaine date de réunion du Comité de suivi, le lundi 11 décembre 2017 à 8h45 dans les locaux d'Est Ensemble à Romainville.